



TRANSPORT SCOLAIRE – ANNÉE 2022/2023

Demande de duplicata de carte

La carte de transport scolaire de votre enfant est perdue, détériorée ou a été volée. Afin de continuer à emprunter les transports scolaires, il est obligatoire de demander un duplicata. A réception de votre demande, un titre de recette sera émis pour le paiement du duplicata (15 euros).

Merci de remplir les champs du formulaire en lettres majuscules. Tout document illisible ou incomplet ne pourra être traité.

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : Sexe : F M

Photo à joindre obligatoirement

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE

Mère Père Tuteur Foyer ou famille d'accueil Association

Nom Prénom

Né(e) le

Adresse

Code postal Commune

Adresse e-mail (obligatoire)

Cette adresse est utile pour récupérer vos identifiants de connexion pour consulter votre dossier de suivi en ligne ou renouveler vos demandes de transports les années suivantes via : www.vesoul.fr. Elle peut être utilisée également dans le cadre d'une communication liée aux transports scolaires.

Téléphone (portable de préférence)

PAIEMENT DU DUPLICATA (15 EUROS)

Le paiement du duplicata est à réaliser dès réception du titre de paiement afin que l'enfant puisse le détenir dans les meilleurs délais. Le duplicata de transport scolaire sera envoyé directement au domicile du représentant de l'élève.

Fait à _____, le __/__/____

Signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL

Service transport et mobilités durables

Tél. : 03 84 78 64 38- adresse e-mail : pole.jeunesse@vesoul.fr

Site internet : <http://www.vesoul.fr>

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'inscription au transport scolaire font l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées par le service transport et mobilités durables de la CAV uniquement pour les besoins de l'inscription et de la gestion du service conformément au règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La base légale du traitement est l'exécution de la mission d'intérêt public que constitue la mise en œuvre du service de transport scolaire. Ce traitement a pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service. Ce traitement donne lieu à une instruction automatisée des dossiers des usagers sur la base des informations fournies, conduisant à la prise d'une décision individuelle automatisée. Les données sont conservées pendant une durée d'un an pour tenir compte des éventuels contrôles et ne seront traitées que par le service transport. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données ainsi que vous opposez au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur ses droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (Communauté d'Agglomération de Vesoul 6, rue de la Mutualité 70 000 VESOUL ou à dpd@vesoul.fr en fournissant un justificatif d'identité). Si vous estimez, après l'avoir contacté, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.